

29 avr 2015 -12:21

Critères plus stricts pour les savons, shampoings et produits de rasage : il y a du changement au niveau des produits cosmétiques écolabellisés européens

Depuis 2007, les entreprises de produits cosmétiques peuvent demander l'Ecolabel européen pour leurs savons, shampoings et après-shampoings écologiques. Les exigences pour les produits cosmétiques écolabellisés ont fait l'objet d'une évaluation approfondie et ont été renforcées. Les produits de rasage peuvent eux aussi aujourd'hui obtenir l'Ecolabel européen. Les entreprises qui ont déjà obtenu ce label, ont jusqu'au 8 décembre 2015 pour se conformer aux nouveaux critères.

Un des points forts de l'Ecolabel européen est qu'il porte sur le cycle d'un produit dans son intégralité, de l'extraction des matières premières au moment où le produit est rejeté comme déchet. Les produits qui réduisent leur impact sur l'environnement tout au long de leur durée de vie sont récompensés.

Par exemple, une des nouvelles exigences pour les produits cosmétiques écolabellisés est que seule l'huile de palme extraite de manière durable est encore autorisée. Les exigences relatives à la biodégradabilité des ingrédients et à leur toxicité pour les organismes aquatiques ont également été renforcées. En effet, les gels douche et autres shampoings se retrouvent, après usage, dans les eaux usées.

De même, les produits cosmétiques génèrent des déchets d'emballages. Afin de limiter ces déchets, l'Ecolabel européen interdit les emballages superflus et trop lourds. L'emballage peut être un peu plus lourd s'il est fabriqué à partir de matériaux recyclés ou de sources renouvelables. C'est ainsi que de nombreux produits écolabellisés se composent d'un emballage rechargeable ou fabriqué à partir de matériaux recyclés.

Les produits cosmétiques qui portent l'Ecolabel européen sont non seulement meilleurs pour l'environnement, mais songent aussi à votre santé. Par mesure de précaution, le label écologique européen va plus loin que les exigences légales imposées aux produits cosmétiques et interdit totalement l'utilisation des conservateurs que sont le triclosan et les parabènes. Les savons et shampoings pour enfants ne peuvent contenir aucun parfum vu le risque de réactions allergiques.

L'Ecolabel européen est le label environnemental officiel de l'Europe, reconnu par tous les pays de l'Union européenne. Il indique quels produits sont meilleurs pour l'environnement sans perdre en qualité. Des exigences de performance des produits écolabellisés sont en effet également définies. À l'heure actuelle, on compte plus de 25 catégories de produits très diversifiées, telles que les nettoyeurs, les ordinateurs, les appareils de télévision, les chaussures et les lieux d'hébergement touristique. Vous pouvez utiliser vos éco-chèques pour acheter des produits écolabellisés.

Les critères écologiques ont été définis de telle façon que seuls 10 à 20% des produits sur le marché peuvent obtenir l'Ecolabel européen. En d'autres termes, seuls les produits les plus respectueux de l'environnement sont susceptibles de recevoir ce label. Dans un souci de garantir la qualité du label, et afin de répondre aux dernières innovations, les critères sont régulièrement révisés - comme c'est le cas actuellement pour les produits cosmétiques - après une large concertation avec les ONG environnementales, les associations de consommateurs, les organisations professionnelles, les PME et les intermédiaires.

Concernant les produits cosmétiques, on trouve déjà sur le marché belge des shampoings, des gels douche, des savons pour les mains et des produits pour enfants écolabellisés. Des produits pour rasage

arriveront donc également bientôt sur le marché.

Pour en savoir plus : [www.ecolabel.be](http://www.ecolabel.be) ; [www.facebook.com/ecolabel.be](https://www.facebook.com/ecolabel.be).

Contact:

Vinciane Charlier

Porte-parole adjointe SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

0475/93.92.71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe &  
Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)